

Réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2017

Points à l'ordre du jour :

Vote Budgets Primitifs 2017, convention de mise à disposition du personnel avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, travaux école, adhésion au EPF Auvergne (Etablissement Public Foncier), achat de terrain, école numérique maintenance – CIT (Cantal Ingénierie des Territoires), travaux divers en cours, urbanisme – Carte communale – PLUI – SCOT, bornes Wifi, travaux voirie 2017, indemnité des stagiaires, contrôle sécurité incendie et questions diverses

BUDGETS PRIMITIFS 2016

▪ Budget commune

Il s'équilibre en fonctionnement à 620 349,54 €.

Les taux d'imposition 2016 sont reconduits pour l'année 2017 à savoir :

Taxe d'Habitation : 13,64% - Taxe Foncière Bâti : 20,59% - Taxe Foncière Non Bâti : 110,28%

Le montant des investissements s'élève 765 152,38 € et comprend des acquisitions diverses, travaux de voirie, école numérique, travaux d'accessibilité à l'école et l'installation des bornes Wifi.

▪ Budget Eau et Assainissement

Il s'équilibre à 121 049,50 € en fonctionnement et à 63 120,00 € en investissement.

▪ Budget CCAS

Il s'équilibre à 2 868,78 €.

▪ Budget Lotissement

Il s'équilibre à 273 936,04 € en fonctionnement (la section investissement correspond à des écritures de stocks).

Ces budgets sont votés à l'unanimité des présents.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Convention de mise à disposition du personnel avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Présentation du projet de convention de mise à disposition du personnel avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne Cette convention remplacera celle qui avait été signée avec la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy.

Elle permet de gérer le fonctionnement des deux stations de traitement de l'arsenic avec le personnel communal des communes concernées (Prunet, Lafeuillade-en-Vézies et Lacapelle-del-Fraysse) et celui de la Communauté de Communes.

La commune de Prunet mettra à disposition de la Communauté de Communes un agent nécessaire au fonctionnement de ces stations (suivi du fonctionnement, gestion des astreintes durant 1 semaine complète à une fréquence d'1 semaine sur 4).

Accord du Conseil.

- **Adhésion à l'Établissement Public Foncier (EPF) – Smaf Auvergne**

Présentation du rôle de cet établissement. Il est compétent pour réaliser pour le compte de ses adhérents toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserve foncière ou de la réalisation d'action et d'opérations d'aménagement qui ont pour objectif de mettre en réserve entre autre un projet urbain. Mr le Maire explique les modalités d'adhésion et de financement.

Accord du Conseil pour adhérer à l'EPF.

- **Gratification des stagiaires**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une gratification de 100 € aux stagiaires effectuant un stage de 3 semaines minimum.

Questions diverses

- **Projet de mise en accessibilité de l'école**

Le montant des travaux s'élève à 369 602,00 € HT.

Présentation des entreprises retenues :

Désamiantage : Amiante Ingénierie / Démolitions gros-œuvre : Mazac / Ravalements extérieurs : SA Roques / Charpente métallique : Métallerie MD / Couverture Zinguerie : Auritoit / Menuiseries extérieures aluminium : Alu Construction / Menuiseries extérieures bois : Roques Gilbert –/Cloisons sèches Faux-plafonds : SA Roques / Carrelage faïence : Roussy Carrelage / Peintures : SA Roques / Revêtements de sols : Sol 15 000 / Chauffage Plomberie: Sémété / Electricité : Gramont

Les travaux débuteront fin avril.

- **Intervention de La Croix Rouge dans le cadre des TAP**

Présentation d'un devis de La Croix Rouge pour une intervention dans le cadre des TAP pour une initiation aux gestes de premier secours destinée aux enfants du CM2. Coût de cette intervention : 30 € par enfant.

A voir